



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	6
Absents	8
Total des votes	27

8.9

L'an deux mille vingt six, le dix sept février, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVAL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Mauricette ROSA à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Corinne RUBETTI, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence GAUTIER, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0011_2026 Règlement intérieur de la médiathèque la Page

Le règlement intérieur de la médiathèque La Page fixe les conditions d'accès, d'utilisation des locaux, des collections et des services proposés au public. Il constitue un acte administratif de portée générale, visant à :

- Garantir le bon fonctionnement de l'établissement, (horaires, services proposés)
- De définir les conditions d'accès, d'emprunt et de consultation sur place,
- De respecter les principes d'égalité de continuité et d'adaptabilité du service,
- De faciliter un usage respectueux et responsable du lieu,
- De définir les conditions d'utilisation des ressources et outils informatiques,
- D'assurer la sécurité des usagers et des agents.

Le règlement intérieur actuel adopté en 2018, ne reflète plus les évolutions significatives du développement du numérique, de la diversification des usages du lieu et de l'évolution des attentes des usagers.

La médiathèque est aujourd'hui un espace multifonctionnel qui permet

- L'accès aux savoirs, aux loisirs et à l'information
- De favoriser le lien social, la rencontre et les échanges.
- Rendre accessible la consultation des ressources numériques et favoriser les usages connectés
- D'encourager le travail individuel ou collectif

Par ailleurs, l'intégration d'une charte d'usage du numérique apparaît indispensable afin d'encadrer l'utilisation des équipements et des services innovants numériques dans le respect des principes de responsabilisé et de la réglementation en vigueur .

La présente délibération vise ainsi à approuver un nouveau règlement intérieur actualisé prenant en compte les évolutions des usages, les observations issues du fonctionnement de la médiathèque , et les enjeux liés aux développement du numérique , afin de garantir un service public culturel accessible, inclusif et adapté aux réalités contemporaines.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU la loi n° 2021-1717 du 31 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

CONSIDÉRANT l'évolution des usages, des services proposés et des publics accueillis au sein de la médiathèque ,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'intégrer au règlement intérieur une charte d'usage du numérique définissant les droits et obligations des usagers en matière d'utilisation des services et outils innovants de la médiathèque,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur afin de garantir un accueil de qualité, le respect des biens et des personnes, ainsi qu'un cadre clair et équitable pour tous les usagers,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur joint et de l'appliquer en date de la délibération
- **D'ABROGER** l'ancien règlement intérieur 2018/176 du à compter de l'entrée en vigueur du nouveau règlement

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

S²LOW

ID : 027-200077329-20260217-DEL_0011_2026-DE

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout do

Pont-Audemer, le 17 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Christophe CANTELOUP

Alexis DARMOIS